

AGIR, POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

PLAN 2020-2030



Il est possible de consulter la présente publication en format électronique (PDF) dans le site www.Québec.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Direction générale de l'appui à l'agriculture durable
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418-380-2100
Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Coordination

Direction générale de l'appui à l'agriculture durable

Édition

Direction des communications

Dépôt légal : 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-87792-9 (électronique)

© Gouvernement du Québec

La reproduction totale ou partielle du présent document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE	5
MESSAGE DU MINISTRE	7
EN BREF	9
UNE AGRICULTURE QUÉBÉCOISE TOURNÉE VERS LE 21 ^E SIÈCLE	13
CINQ OBJECTIFS ET HUIT INDICATEURS CLÉS	17
DES MOYENS APPUYÉS PAR DES MESURES PHARES INNOVATRICES	23
UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE AXÉE SUR LES RÉSULTATS	29
CONCLUSION	31
ANNEXE – RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES	33

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Votre gouvernement en action pour un secteur bioalimentaire durable!

L'agriculture est l'un des plus importants moteurs économiques du Québec. Elle crée des emplois de qualité dans toutes nos régions, façonne nos paysages et profite à l'ensemble de notre société. Nous devons nous assurer de faire prospérer ce secteur qui nous rend fiers.

Un des meilleurs leviers pour y arriver, c'est de viser une plus grande autonomie alimentaire. C'est à la fois un moyen de nous enrichir collectivement et de bâtir une agriculture durable qui générera plus de richesse et moins de gaz à effet de serre.

Notre gouvernement est déterminé à miser sur l'agriculture pour produire des aliments de grande qualité dans le respect de l'environnement. Cet engagement se traduit dans le Plan d'agriculture durable 2020-2030. Nous voulons rassembler tous les acteurs du milieu agricole, tous nos producteurs et toutes nos productrices agricoles, pour diminuer l'empreinte environnementale de l'agriculture, tout en continuant de prospérer. Je suis convaincu qu'en travaillant tous ensemble, nous arriverons à des résultats concrets pour l'environnement et l'économie.

J'en profite pour inviter toutes les Québécoises et tous les Québécois à soutenir nos productrices et producteurs agricoles qui remplissent un rôle primordial : nous nourrir. Leur passion et leur contribution méritent notre gratitude. Prenez le temps de regarder ce qu'ils ont à offrir quand vous faites votre épicerie. Choisissez de les encourager.

C'est l'occasion de participer au succès d'une agriculture durable et de bâtir tous ensemble un Québec plus autonome – un Québec plus fort et plus fier.

Votre premier ministre,

François Legault

MESSAGE DU MINISTRE



Le secteur agricole est au cœur du développement et de la vitalité de notre territoire et ses acteurs déploient des efforts considérables pour adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. Avec le Plan d'agriculture durable 2020-2030, le gouvernement trace la voie en donnant aux productrices et aux producteurs une place privilégiée qui saura reconnaître leur contribution et leurs efforts en matière agroenvironnementale.

Ce plan prend racine dans notre désir de réduire l'empreinte environnementale de notre agriculture, en nous donnant des objectifs clairs et en consolidant les leviers d'intervention du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en complémentarité avec les nombreuses initiatives issues du milieu. Doté d'un budget de 125 millions de dollars pour les 5 premières années, s'appuyant sur le déploiement sur le terrain de nombreuses personnes-ressources, le Plan d'agriculture durable présente une réelle synergie qui lui permet d'avoir les moyens de ses ambitions.

En donnant des outils et des moyens supplémentaires au secteur agricole, le Ministère vient assurer une meilleure cohésion de la démarche agroenvironnementale. En poursuivant des objectifs communs, tous seront concertés et mobilisés vers l'atteinte de résultats concrets et mesurables.

Grâce à ce plan, des assises solides sont maintenant en place pour assurer la durabilité de l'agriculture québécoise et accroître la transition vers des pratiques agricoles mieux adaptées aux enjeux actuels et à venir, comme ceux des changements climatiques et des préoccupations sociales en matière de pesticides.

J'invite tous les acteurs du milieu agricole à travailler de concert à la mise en œuvre du Plan d'agriculture durable, pour accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales performantes et atteindre des résultats concrets pour les dix prochaines années.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,



André Lamontagne



EN BREF

Élaboré en **concertation** avec les acteurs du milieu agricole, le Plan d'agriculture durable 2020-2030 (ci-après, le Plan) vise à **accélérer** l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui tiennent compte des préoccupations sociétales en matière de pesticides ainsi que des engagements liés aux changements climatiques et au développement durable du gouvernement québécois.

Ce plan vient concrétiser, dans le secteur agricole, l'objectif de la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*, en contribuant à encourager les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement en plus de renforcer l'implantation de pratiques d'affaires responsables.



Les productrices et producteurs agricoles au cœur de l'action!

Le Plan **intègre et consolide** les leviers d'intervention du Ministère, en complémentarité avec d'autres leviers gouvernementaux et de nombreuses initiatives des acteurs de l'agriculture québécoise.

Il vise à assurer une **cohésion** entre la démarche agroenvironnementale et les pratiques agricoles des productrices et producteurs qui sont au cœur de l'action.

Ambitieux et novateur, ce plan historique se veut porteur de changements en visant l'atteinte de **résultats concrets et mesurables** au moyen **d'actions ciblées** en matière d'agroenvironnement et en incluant des **indicateurs et des cibles** mobilisatrices pour l'ensemble des acteurs du secteur agricole.

Par son effet **catalyseur** et son approche **flexible**, le Plan vise à donner un nouvel élan à l'agroenvironnement tout en favorisant l'adaptation des interventions aux **particularités régionales** et aux différents contextes et modèles de production.

Des ressources humaines additionnelles et un budget de 125 millions de dollars pour les 5 premières années, auxquels s'ajoutent d'autres leviers financiers et des plans d'action gouvernementaux, créent une réelle synergie qui permet au Plan d'agriculture durable 2020-2030 d'avoir les moyens de ses ambitions.

LES MOYENS DE SES AMBITIONS 125 M\$ POUR LES 5 PREMIÈRES ANNÉES

Le Plan offre ainsi au monde agricole un ensemble de possibilités pour réaliser ses objectifs et accélérer, d'ici l'année 2030, l'adoption de pratiques agroenvironnementales performantes.

CINQ OBJECTIFS ET HUIT INDICATEURS CLÉS

Des indicateurs clés à portée nationale permettront de mesurer le degré d'atteinte des objectifs du Plan. Ces objectifs motiveront l'ensemble des acteurs du secteur agricole à travailler en collaboration pour l'atteinte de cibles communes.

OBJECTIFS	INDICATEURS et cibles d'ici l'année 2030
 1. Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement	<ul style="list-style-type: none">1.1. Réduction de 500 000 kilogrammes des pesticides de synthèse vendus1.2. Réduction de 40 % des risques pour la santé et l'environnement
 2. Améliorer la santé et la conservation des sols	<ul style="list-style-type: none">2.1. 75 % des superficies cultivées seront couvertes en hiver par des cultures ou par des résidus de cultures2.2. 85 % des sols agricoles auront un pourcentage de matière organique de 4 % et plus
 3. Améliorer la gestion des matières fertilisantes	<ul style="list-style-type: none">3.1. Réduction de 15 % des apports de matières fertilisantes azotées sur les superficies en culture
 4. Optimiser la gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none">4.1. Amélioration de l'indice de santé benthos des cours d'eau dégradés d'une classe ou de 15 unités4.2. Réduction de 15 % de la concentration en phosphore total des cours d'eau
 5. Améliorer la biodiversité	<ul style="list-style-type: none">5.1. Doubler les superficies agricoles aménagées (bandes riveraines élargies et haies brise-vent) favorables à la biodiversité

DES MOYENS APPUYÉS PAR DES MESURES PHARES INNOVATRICES

Cinq moyens accompagnés de mesures phares appuieront les entreprises agricoles dans leurs efforts pour améliorer leur performance environnementale et consolider leurs initiatives visant à atteindre des résultats concrets et mesurables.

Le budget de 125 millions de dollars pour les 5 premières années sera réparti comme suit : **70 millions** pour la **reconnaissance**, **30 millions** pour le **développement des connaissances** et **25 millions** pour le **transfert**, la **formation** et l'**accompagnement**, en plus des sommes investies dans les divers programmes du MAPAQ.



- **La RECONNAISSANCE des efforts déployés et des pratiques agroenvironnementales mises en place par des productrices et producteurs passionnés, compétents et innovateurs**
 - > **Mesure phare** : la rétribution des pratiques agroenvironnementales, basée sur l'atteinte de résultats et le partage des risques
- **Le DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES, un axe incontournable pour mettre en œuvre des pratiques agroenvironnementales performantes**
 - > **Mesure phare** : l'établissement d'un partenariat de recherche sous la responsabilité du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies et du scientifique en chef du Québec
- **Le TRANSFERT optimal des connaissances dans une démarche intégratrice qui tient compte des spécificités régionales des entreprises agricoles**
 - > **Mesure phare** : la mise en place de modèles propices au transfert des connaissances et adaptés aux particularités régionales
- **Une FORMATION structurée, accessible dans toutes les régions du Québec et adaptée aux besoins des productrices et producteurs agricoles ainsi qu'à ceux des autres acteurs du milieu**
 - > **Mesure phare** : le développement et la mise en œuvre d'un parcours structuré de formation continue en agroenvironnement par l'Institut de technologie agroalimentaire, de concert avec les acteurs concernés
- **Un ACCOMPAGNEMENT pour l'adoption à la ferme de pratiques agroenvironnementales performantes**
 - > **Mesure phare** : un accompagnement professionnel axé sur l'atteinte de résultats et à la fine pointe en agriculture numérique et de précision



UNE AGRICULTURE QUÉBÉCOISE TOURNÉE VERS LE 21^E SIÈCLE

Plus que tout autre secteur, l'agriculture est dépendante de son environnement. Elle évolue au rythme des innovations des produits, des changements dans les habitudes de vie ainsi que des valeurs individuelles et sociétales. L'ensemble de ces éléments confère à l'agriculture durable un rôle privilégié dans la société.

Les pratiques agroenvironnementales performantes et responsables, qui constituent la pierre d'assise de la rentabilité des entreprises, tiennent compte de la santé des personnes, de la préservation des ressources naturelles et des besoins des consommateurs. L'ensemble de ces facteurs contribue à assurer la compétitivité et la longévité des entreprises agricoles. Divers modes de production peuvent influencer de façon positive les enjeux environnementaux. L'agriculture biologique en fait partie. En effet, elle représente un mode de production notamment axé sur la protection de l'environnement et le maintien de la biodiversité.

Les défis et les enjeux de l'agriculture de demain sont nombreux et bien réels. Les efforts de tous doivent se concentrer sur des actions et des moyens permettant de réduire les répercussions des pratiques agroenvironnementales sur les écosystèmes et converger vers une rentabilité croissante des entreprises agricoles.

L'agriculture du 21^e siècle doit se réinventer avec de nouveaux modèles de production respectueux de l'environnement et compatibles avec les défis de cohabitation sociale.

Une utilisation judicieuse des pesticides pour protéger la santé et la sécurité des productrices et producteurs agricoles

Les risques pour la santé et l'environnement associés à l'usage des pesticides sont au cœur des préoccupations sociétales, comme en témoignent les nombreux mémoires et témoignages présentés à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) de l'Assemblée nationale à l'automne 2019.

Les productrices et producteurs agricoles, ainsi que les personnes qui gravitent autour de l'entreprise, sont les premiers concernés par l'exposition aux pesticides. La formation et la sensibilisation aux risques des pesticides pour la santé ainsi qu'à l'importance de porter des équipements de protection individuelle sont essentielles.

DES OUTILS ET DES TECHNOLOGIES AU CŒUR DES SOLUTIONS

Le MAPAQ accélérera l'adaptation et le développement d'outils et de plateformes numériques. Des technologies de pointe accessibles sont essentielles pour améliorer l'efficacité, la productivité et les gains environnementaux des entreprises. Des outils tels Info-sols et Agrométéo seront bonifiés et d'autres, comme la télédétection, pourront être intégrés aux pratiques des entreprises agricoles.

Bien qu'en 2018, les risques pour la santé du Bilan des ventes de pesticides ont diminué de 28 %, les risques sanitaires liés à l'usage des pesticides demeurent bien présents. Même si les utilisateurs de ces produits sont de plus en plus conscientisés et que l'adoption de certaines pratiques bénéfiques sont en croissance, des progrès doivent se poursuivre pour s'assurer d'une utilisation des plus sécuritaires des pesticides.

RÉPONDRE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CAPERN

Le Plan et les initiatives du Ministère, dont la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois, répondent aux recommandations de la CAPERN (voir l'annexe).

Le Plan permettra de mener des actions structurantes visant notamment les pratiques innovantes et compétitives du secteur agroalimentaire et les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement.

VERS UNE MODERNISATION DU RÉGIME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Un projet de modernisation du régime de santé et sécurité du travail du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) mettra l'accent sur la prévention des risques en milieux de travail. Des mécanismes seront prévus pour que la reconnaissance des maladies professionnelles puisse évoluer plus facilement au même rythme que les connaissances scientifiques, y compris en ce qui a trait aux risques dans les milieux agricoles.

L'agriculture, directement concernée par les changements climatiques

La lutte contre les changements climatiques représente un double défi pour les entreprises du secteur agricole. Comme tous les secteurs de l'économie, elles doivent non seulement contribuer à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), mais aussi s'adapter aux conséquences des changements climatiques qui affectent les conditions de production.

Selon les dernières données disponibles au Québec en 2017, le secteur de la production agricole génère 9,8% des émissions totales de GES de la province. Ces émissions proviennent principalement de la fermentation entérique des animaux d'élevage ainsi que de la gestion des sols agricoles et du fumier, qui constituent les trois principales sources d'émissions de GES non énergétiques du milieu agricole au Québec.

Par ailleurs, les systèmes agricoles sont de plus en plus affectés par l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes associés à l'évolution du climat, par leur plus grande ampleur et par les conséquences qu'ils engendrent. Certains effets accentueront les risques pour les cultures et les élevages alors que d'autres permettront d'accroître la productivité et la diversité des productions agricoles. L'atténuation des risques est possible par la mise en place de pratiques qui seront promues dans le Plan.

L'eau et le sol, des ressources essentielles à l'agriculture

Les interventions pour assurer la protection de l'eau doivent porter principalement sur deux aspects : la qualité et la disponibilité. Les suivis de la qualité de l'eau du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques font état de l'effet des activités agricoles sur la ressource. De plus, les besoins hydriques à l'échelle régionale soulèvent des enjeux liés à la compétitivité de la ressource qui s'accroîtront sous l'influence des changements climatiques. L'utilisation optimale d'une eau de qualité constituera un élément clé pour arriver à produire des aliments sains en quantité suffisante.

Par ailleurs, un sol en santé est une condition essentielle à une saine production agricole. Il offre un milieu riche de vie, constamment en évolution sur les plans biologique, physique et chimique. Sa capacité à limiter les émissions de GES, à fournir des éléments nutritifs nécessaires à la croissance des végétaux, à stocker l'eau et à produire des rendements élevés n'est qu'un exemple des multiples bénéfices d'un sol en santé. Or, l'état des sols agricoles québécois, comme bien d'autres à travers le monde, fait face à de nombreux phénomènes de dégradation qui doivent être pris en compte afin de favoriser le développement d'une agriculture plus durable.

Les productrices et producteurs agricoles, gardiens de la biodiversité

La conservation et l'amélioration de la biodiversité dans les milieux agricoles constituent une occasion de contribuer à la protection des milieux naturels qui, par leur structure et leur fonction, rendent de multiples services écologiques. Par exemple, les milieux humides et hydriques participent à la régulation des systèmes naturels, à l'activité économique régionale ainsi qu'à la conservation du patrimoine culturel. Les pollinisateurs qui font partie intégrante des milieux agricoles et naturels sont aussi un maillon indispensable dans la reproduction des espèces végétales et contribuent à la préservation de la biodiversité et à la productivité des cultures.

Un secteur agricole prospère et novateur sur l'ensemble du territoire québécois

L'extension géographique de l'agriculture et la multiplicité de ses activités font du secteur agricole un moteur économique essentiel à l'occupation et à la vitalité du territoire québécois. Cette proximité avec le territoire pose toutefois des défis de cohabitation et nécessite d'adapter les pratiques en fonction des milieux.

Les actions entreprises doivent être étroitement liées aux caractéristiques des différents territoires. Elles doivent aussi impliquer la mobilisation et l'engagement des différents acteurs qui occupent ces territoires. La conciliation de ces éléments assure le développement des entreprises agricoles et leur contribution au dynamisme de l'économie dans toutes les régions du Québec.

L'agriculture numérique et de précision pour une agriculture durable

L'agriculture numérique et de précision offre de nombreux bénéfices économiques (accroissement de la productivité agricole et de la rentabilité) et environnementaux (utilisation plus rationnelle des intrants). Elle est aussi fondée sur une approche performante et novatrice pour les acteurs du milieu agricole.

La création d'un environnement favorable à la pleine appropriation et au déploiement des technologies numériques est nécessaire aux entreprises agricoles pour innover et assurer leur pérennité dans l'ère numérique qui s'est amorcée depuis quelques années. Ainsi, les investissements du gouvernement du Québec dans l'implantation d'infrastructures numériques maximiseront le potentiel économique des régions rurales.

CINQ OBJECTIFS ET HUIT INDICATEURS CLÉS

Depuis des décennies, la combinaison d'une approche réglementaire, d'une approche financière et d'un accompagnement a permis des progrès environnementaux considérables chez les entreprises agricoles du Québec. Des pratiques de conservation des sols et de réduction des pesticides ainsi que des aménagements comme les haies brise-vent n'en sont que quelques exemples concrets. La démarche d'accompagnement agroenvironnemental personnalisée pour chaque exploitation agricole, soutenue par des services-conseils et des incitatifs financiers comme le programme Prime-Vert, a permis d'accroître l'adoption de ces pratiques agroenvironnementales à la ferme.

UN PLAN FLEXIBLE ET ÉVOLUTIF EN FONCTION DES RÉALITÉS AGRICOLES

Le Plan permet d'intégrer dans les pratiques agricoles différents modes de production respectueux de l'environnement, dont le biologique.

D'ici l'année 2030, d'autres problématiques émergentes seront prises en compte. À titre d'exemple, la gestion des matières résiduelles agricoles, la présence de nouveaux contaminants dans l'environnement et l'amélioration des méthodes de gestion des élevages ne sont que quelques-uns des défis qui seront considérés dans la démarche du Plan.

Afin de continuer les efforts vers une agriculture en harmonie avec l'environnement, les productrices et producteurs agricoles ainsi que l'ensemble des acteurs du milieu doivent poursuivre des **objectifs clairs, concertés et ciblés d'ici l'année 2030**.

Ces objectifs assureront la mobilisation nécessaire et les conditions gagnantes pour la mise en œuvre de solutions durables et adaptées aux nombreux défis.



1. Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement

Depuis dix ans, la réduction des risques associés aux pesticides est au cœur des actions du Ministère et de ses partenaires. Les efforts pour diminuer ces risques doivent se poursuivre, et l'utilisation de pesticides moins à risque doit être privilégiée. Il est possible d'être ambitieux et de répondre aux préoccupations des citoyens, soit de réduire l'usage des pesticides de synthèse.

MOBILISER POUR RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS À L'USAGE DES PESTICIDES

La Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 a mobilisé des partenaires pour réduire les risques liés à l'usage des pesticides. Le *Bilan des ventes de pesticides au Québec - Année 2018* témoigne des efforts du secteur agricole, qui ont permis de diminuer les risques pour la santé et l'environnement de 28 % et de 15 % par rapport à la période de référence (moyennes des années 2006, 2007 et 2008).

Le Plan, qui tient compte de l'entreprise dans son ensemble, propose une approche novatrice qui permettra l'adoption d'une diversité de pratiques agroenvironnementales favorisant la santé des végétaux et la pratique d'une agriculture plus résiliente et moins dépendante des pesticides. L'agriculture de précision et numérique et les actions visant la santé et la conservation des sols ne sont que quelques exemples d'initiatives qui permettront de réduire l'usage des pesticides.

Une réduction de l'usage de ces produits et de leurs risques contribuera notamment à améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité tout en diminuant le risque pour la santé humaine.

Par ailleurs, les actions concertées des partenaires qui sont engagés dans la santé et sécurité au travail

permettront de mettre en place des activités de sensibilisation et de communication récurrentes. Ces activités viseront à faire de la conscientisation et à prévenir les risques sanitaires liés à l'usage des pesticides.

INDICATEURS

1.1 Réduction de 500 000 kilogrammes des pesticides de synthèse vendus

1.2 Réduction de 40 % des risques pour la santé et l'environnement

Le bilan des ventes de pesticides publié annuellement par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques permet de suivre, à l'échelle québécoise, l'évolution des ventes de pesticides et des indices de risque sur la santé et l'environnement depuis l'année 1992. L'utilisation de ce bilan pour mesurer les gains en matière de pesticides s'inscrit dans la continuité des diverses stratégies phytosanitaires.

Contrairement aux indices de risque pour la santé et l'environnement, les quantités de pesticides vendus varient peu. La moyenne des ventes de pesticides de synthèse depuis l'année 2006 se situe autour de 3,3 millions de kilogrammes d'ingrédients actifs. Il est donc important d'agir pour enclencher une véritable transition vers une agriculture moins dépendante des pesticides et, par conséquent, accélérer la diminution des indices de risque pour la santé et l'environnement. Bien que le bilan des ventes de pesticides pour l'année 2018 fasse état d'une baisse considérable des risques pour la santé, des efforts importants doivent être déployés afin de réduire le risque pour l'environnement.

Ces indicateurs sont ambitieux si l'on considère notamment la résistance croissante des ennemis des cultures aux pesticides et l'évolution du climat. En effet, l'allongement de la saison de croissance entraînera une présence accrue des ennemis des cultures et une augmentation de la pression qu'ils exercent.



2. Améliorer la santé et la conservation des sols

Les pratiques axées sur la santé et la conservation des sols comme le semis direct, les cultures de couverture et les rotations des cultures permettent notamment de contrôler le ruissellement et l'érosion des sols, de maintenir et d'accroître leur niveau de matière organique et de réduire l'utilisation d'intrants agricoles tels que les fertilisants et les pesticides.

Efficaces et accessibles à tous, ces pratiques ont des effets directs sur la gestion et la qualité de l'eau de même que sur la productivité des sols. En plus de favoriser une meilleure adaptation des végétaux aux changements climatiques, les sols permettent de stocker du carbone et d'améliorer la résilience des écosystèmes agricoles.

Un sol en santé, grâce à un ensemble de pratiques agroenvironnementales performantes, assure la durabilité et la rentabilité économique des entreprises agricoles.

INDICATEURS

2.1 75 % des superficies cultivées seront couvertes en hiver par des cultures ou par des résidus de cultures

2.2 85 % des sols agricoles auront un pourcentage de matière organique de 4 % et plus

Les cultures et résidus de récoltes qui sont laissés en surface pour couvrir les sols durant l'hiver agissent comme une barrière physique de protection. Présentes sur plus de 50 % des superficies en culture du Québec, ces couvertures végétales ont des effets bénéfiques sur la santé et la conservation des sols ainsi que sur la productivité des cultures. Malgré une tendance à la hausse des superficies couvertes en hiver, l'atteinte de la cible représente un défi, notamment pour le secteur horticole, pour lequel l'enfouissement des résidus est largement utilisé pour des raisons sanitaires. De même, la conversion des cultures pérennes en cultures annuelles observée actuellement peut compromettre la capacité à faire des gains dans la poursuite des efforts déployés à ce jour.

Par ailleurs, la matière organique, qui exerce des fonctions essentielles à la croissance des plantes, est un élément clé pour maintenir et améliorer la santé des sols. Il est généralement reconnu que les sols cultivés ayant un taux de matière organique supérieur à 4 % sont moins vulnérables à la dégradation et plus aptes à maintenir leurs fonctions. Actuellement, près de 75 % des sols minéraux du Québec présentent un taux de matière organique supérieur à 4 %. Toutefois, au cours des 15 dernières années, on a observé une baisse de la proportion des sols ayant un taux de matière organique supérieur à 4 %. L'atteinte de la cible de 85 % représente un important défi, particulièrement pour les cultures annuelles, si l'on considère que l'accumulation de la matière organique dans les sols est un processus lent. Il faudra réduire l'intensité du travail du sol, accroître l'utilisation de cultures de couverture ou la diversification des rotations.



3. Améliorer la gestion des matières fertilisantes

La gestion équilibrée des éléments nutritifs des cultures passe par une meilleure compréhension des paramètres chimiques ainsi que des propriétés physiques et biologiques des sols. L'utilisation efficiente des matières fertilisantes et l'amélioration des pratiques agricoles contribuent à accroître la rentabilité des entreprises agricoles et à réduire les risques environnementaux.

Par ailleurs, il s'avère essentiel d'utiliser des outils à jour pour déterminer les besoins en éléments nutritifs des plantes selon les conditions du milieu. Les valeurs de référence en fertilisation et l'agriculture de précision, qui tiennent compte à la fois des conditions de culture actuelles au Québec et des impératifs économiques et environnementaux, demeurent une nécessité pour les entreprises et les professionnels agricoles.

POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'AZOTE

Une gestion efficiente de l'utilisation des matières fertilisantes azotées est un enjeu environnemental et économique important pour la production agricole. Combiné à un sol en santé, l'azote fait partie des éléments qui jouent un rôle à la fois sur le rendement et sur la qualité des productions agricoles.

Cet objectif vient appuyer l'engagement du gouvernement du Québec à atteindre sa cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % sous le niveau de l'année 1990 d'ici 2030.

INDICATEUR

3.1 Réduction de 15 % des apports de matières fertilisantes azotées sur les superficies en culture

L'azote est l'un des principaux éléments associés à la nutrition des cultures qui influence le rendement des différentes productions agricoles. Cet indicateur tient compte de la quantité d'azote en provenance des déjections animales, des engrais de synthèse et des matières résiduelles fertilisantes. Actuellement, cette quantité est évaluée à 110 kilogrammes à l'hectare. La tendance à la hausse des apports moyens de matières fertilisantes azotées que l'on a observée au cours des dix dernières années requiert des efforts importants pour accélérer l'adoption des outils d'aide à la décision et des bonnes pratiques de gestion. L'optimisation de la fertilisation des cultures, qui comprend les actions visant à améliorer la santé des sols, permettra de combler les besoins des productions agricoles et de réduire le bilan des émissions de GES du secteur.



4. Optimiser la gestion de l'eau

Comme une sentinelle, la qualité de l'eau en milieu agricole permet d'évaluer globalement les efforts du secteur agricole pour réduire son empreinte environnementale. L'utilisation responsable de l'eau et la protection de sa qualité à l'échelle d'une entreprise ou d'un bassin versant passent par des actions concertées de tous les acteurs du milieu.

Dans un contexte de changements climatiques, il devient urgent pour le secteur agricole d'adopter des pratiques innovantes de gestion de l'eau et d'utilisation de technologies, afin d'atténuer les conflits d'usage et d'assurer que l'eau de surface et souterraine est utilisée d'une manière efficiente.

INDICATEURS

4.1 Amélioration de l'indice de santé benthos des cours d'eau dégradés d'une classe ou de 15 unités

4.2 Réduction de 15 % de la concentration en phosphore total des cours d'eau

L'indice de santé benthos est un indicateur de l'état de santé de l'écosystème aquatique. Il permet d'évaluer l'état de santé des cours d'eau par l'examen de la composition des communautés de macro-invertébrés benthiques (insectes, vers, mollusques et crustacés) et de mesurer ainsi l'effet des pratiques agricoles. Il tient compte des conditions physiques, chimiques et biologiques passées et actuelles d'un milieu aquatique. Il est en lien direct avec l'ensemble des objectifs du Plan, car il considère les nutriments comme l'azote et le phosphore, les pesticides et la biodiversité des milieux riverains. Les données antérieures du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques portent sur 17 stations permanentes. Parmi ces stations, celles où des activités agricoles sont réalisées sur plus du tiers des superficies du bassin versant et sont de qualité mauvaise et précaire ont été sélectionnées pour le suivi de cet indicateur.

La concentration de phosphore total dans l'eau de surface est un bon indicateur de l'état d'eutrophisation d'un plan d'eau. En milieu agricole, elle permet notamment de suivre l'efficacité des pratiques adoptées pour réduire le transport du phosphore vers les cours d'eau. Quatorze bassins versants où des activités agricoles sont réalisées sur plus du tiers des superficies ont été sélectionnés, en ciblant les territoires couverts par des stations du réseau benthos, mais en assurant tout de même une bonne représentativité des régions.



5. Améliorer la biodiversité

La conservation et l'amélioration de la biodiversité en milieu agricole favorisent la fertilité des sols, la régulation naturelle des ravageurs des cultures, notamment par certains insectes, certains oiseaux et les chauves-souris, et la pollinisation de nombreuses plantes. D'ailleurs, environ 35 % de la production agricole mondiale dépend des services fournis par les insectes pollinisateurs.

La protection des milieux humides et hydriques ainsi que l'introduction de cultures comme les plantes fourragères et les aménagements comme les bandes riveraines élargies et les haies brise-vent contribuent à améliorer la biodiversité des entreprises.

Par ailleurs, le **Plan d'intervention pour la protection des pollinisateurs en milieu agricole** permettra de coordonner et de convenir d'actions spécifiques à la protection des pollinisateurs.

INDICATEUR

5.1 Doubler les superficies agricoles aménagées (bandes riveraines élargies et haies brise-vent) favorables à la biodiversité

Les bandes riveraines élargies et haies brise-vent apportent une multitude d'avantages pour l'environnement et les entreprises agricoles. Elles sont notamment favorables aux organismes qui aident à préserver l'équilibre écologique (pollinisateurs, ennemis naturels des ravageurs de cultures, chauves-souris, etc.) ainsi qu'à la résilience et à l'adaptation aux changements climatiques.

Au Québec, depuis l'année 1980, de 300 à 500 kilomètres environ de haies brise-vent sont aménagés chaque année, principalement dans le secteur agricole. En ce qui concerne les bandes riveraines élargies, leur présence sur le territoire québécois est peu documentée. Selon les données disponibles, les superficies totales pour ces deux aménagements sont estimées en 2019 à 5 000 hectares. Au cours de la prochaine année, le Ministère entreprendra des travaux pour préciser l'état initial des haies brise-vent par rapport aux bandes riveraines élargies.

DES MOYENS APPUYÉS PAR DES MESURES PHARES INNOVATRICES

Cinq moyens ponctués de mesures phares appuieront les entreprises agricoles dans leurs efforts pour améliorer leur performance environnementale.

À ces mesures phares s'ajouteront des actions concrètes qui contribueront à l'atteinte des objectifs du Plan.



Reconnaissance

Les efforts de productrices et producteurs passionnés, compétents et innovateurs en matière d'agroenvironnement doivent être reconnus et connus des consommateurs. Leur engagement est une contribution importante au développement durable du Québec. De plus, un dialogue constant entre ceux-ci et les consommateurs favorisera une compréhension mutuelle ainsi que le maintien de la confiance et de la transparence qui permettront de répondre aux demandes des marchés.

MESURE PHARE : la rétribution des pratiques agroenvironnementales, basée sur l'atteinte de résultats et le partage des risques

La rétribution a pour objectif de reconnaître l'adoption par les productrices et producteurs agricoles de pratiques agroenvironnementales qui vont au-delà des exigences réglementaires et qui permettent des gains environnementaux importants. Cette mesure favorisera l'atteinte de résultats dans une optique de partage des risques et l'atteinte des cibles du Plan. Le paiement sera accordé à l'entreprise agricole en fonction de l'évaluation de l'adoption de pratiques agroenvironnementales déterminées qui permettent notamment des gains en matière de santé et de conservation des sols, de réduction de l'usage et des risques des pesticides ainsi que de biodiversité.

L'acquisition continue de connaissances agroenvironnementales ainsi que d'autres actions menées par les productrices et producteurs agricoles pourront être reconnues.

Dès le printemps 2021, le mécanisme de rétribution sera connu et vérifié dans le cadre d'un projet pilote. Sa mise en place à plus grande échelle aura lieu au début de la saison agricole 2022.



Développement des connaissances

Au Québec, de nombreuses organisations de recherche et de développement des connaissances exercent leurs activités dans différents domaines, dont l'agriculture. Il est essentiel de favoriser davantage le réseautage entre elles et d'établir un maillage avec les organisations de secteurs connexes qui partagent des enjeux de recherche communs ou qui peuvent apporter des idées nouvelles.

Des actions seront mises en place pour rassembler l'ensemble des acteurs en agroenvironnement et accroître les retombées pour le secteur agricole. Le tout sera réalisé en s'assurant de la cohérence avec les besoins des entreprises agricoles afin de réduire leur empreinte environnementale.

Ainsi, le développement des connaissances jouera un rôle essentiel dans l'essor du secteur agricole. Il permettra aussi à la recherche, porteuse des progrès de demain, de signaler l'émergence de nouveaux moyens de production.

LE MAPAQ SE DOTE D'UNE POLITIQUE SUR LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE

Rédigée en collaboration avec le Bureau du scientifique en chef du Québec, la nouvelle Politique sur la conduite responsable en recherche est appliquée par le MAPAQ afin de maintenir la crédibilité, l'objectivité, la fiabilité et la responsabilité de la recherche.

Cette politique vise les activités de recherche et développement qui se déroulent dans les centres de recherche et d'expertise soutenus financièrement par le Ministère ainsi que les activités liées aux programmes de soutien à la recherche du MAPAQ.

Elle décrit les valeurs sous-jacentes à la conduite responsable en recherche et les pratiques exemplaires en la matière. Elle énonce les éléments essentiels du processus de gestion des allégations de manquement et précise le processus de décision du MAPAQ quant à l'usage responsable des fonds publics à la suite de cas avérés de manquement à la conduite responsable en recherche.

MESURE PHARE : l'établissement d'un partenariat de recherche sous la responsabilité du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies et du scientifique en chef du Québec

Le MAPAQ confiera au Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies (FRQNT), qui est sous la présidence du scientifique en chef du Québec, le mandat de mobiliser et de fédérer l'ensemble des acteurs qui travaillent au développement d'un secteur agricole viable et durable.

Ainsi, par son engagement envers une recherche qui respecte les plus hauts standards de l'éthique, de même que par son rôle dans la promotion des bonnes pratiques en éthique et en intégrité scientifique, le FRQNT soutiendra la recherche selon des critères d'excellence qui lui sont reconnus internationalement.

Le FRQNT aura pour mandat d'établir une structure de partenariat de recherche en agriculture durable qui devra respecter les enjeux du Plan. Cette structure sera notamment ouverte à la participation des universités, des consortiums et centres de recherche, des centres collégiaux de transfert de technologie et du milieu utilisateur.

Le FRQNT sera aussi chargé de réaliser chaque année des appels de propositions qui auront été définis en cocréation avec la structure de partenariat de recherche.



Transfert

Le transfert de connaissances pose des défis d'adaptation, compte tenu de la variabilité des particularités biophysiques et socioéconomiques des milieux pour lesquels des actions seront souhaitées. Les actions seront adaptées aux particularités régionales afin de permettre un transfert optimal des connaissances.

Des partenariats novateurs, locaux ou régionaux, seront créés selon les besoins. Le but sera d'assurer une démarche intégratrice qui tient compte des spécificités des entreprises agricoles.

POUR UNE APPROCHE RÉGIONALE CONCERTÉE

Les plans d'action de l'approche régionale (PAAR) du Ministère seront les leviers privilégiés pour fournir du soutien en concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux. Les PAAR seront bonifiés pour assurer que les actions entreprises sur l'ensemble du territoire agricole répondent aux objectifs du Plan.

MESURE PHARE : la mise en place de modèles propices au transfert des connaissances et adaptés aux particularités régionales

Parmi les modèles qui seront mis en place, on compte des cohortes d'entreprises agroenvironnementales qui auront comme objectifs d'atteindre les cibles du Plan. Les productrices et producteurs agricoles qui s'engageront dans la démarche proposée profiteront de la synergie de ce regroupement, de l'acquisition de nouvelles connaissances, de l'accompagnement et du réseautage. L'objectif de ces cohortes est de motiver l'adoption des pratiques agroenvironnementales, à consolider leur utilisation et à agir comme catalyseur de changement auprès de leurs pairs.

LES SPÉCIALISTES DU MAPAQ AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT ET DU TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Grâce à de nouvelles ressources administratives réparties sur l'ensemble du réseau régional du Ministère et à une optimisation des façons de faire, quelque 75 spécialistes pourront dorénavant se consacrer prioritairement à l'atteinte des objectifs du Plan ainsi qu'au développement et au transfert des connaissances dans des domaines stratégiques et d'intérêt public.

La caravane Santé des sols, qui a comme objectif d'offrir des activités de démonstration au champ, sera améliorée afin d'apporter un soutien de proximité qui tient compte des différentes réalités régionales. Ce concept sera aussi étendu aux quatre autres objectifs du Plan. Grâce à cette approche de proximité, les interventions du Ministère seront encore plus adaptées au milieu.



Formation

La formation et les connaissances adaptées aux besoins des productrices et producteurs agricoles ainsi qu'à ceux des autres acteurs du milieu constituent la base du développement des entreprises agricoles. Une offre de formation continue, structurée et adaptée en cohérence avec les objectifs prioritaires du Plan est essentiel.

Cette offre de formation continue permettra d'accroître l'accessibilité aux formations, qui demeure un enjeu pour la majorité des productrices et producteurs agricoles.

L'Ordre des agronomes du Québec et de nombreux organismes contribuent à l'offre de formation pour les acteurs du secteur agricole. Toutefois, une plus grande harmonisation des efforts permettra d'en améliorer les résultats.

MESURE PHARE : le développement et la mise en œuvre d'un parcours structuré de formation continue en agroenvironnement par l'Institut de technologie agroalimentaire, de concert avec les acteurs concernés

Implanté depuis plusieurs décennies dans le secteur agricole, l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) contribue à former des personnes compétentes et à favoriser leur disponibilité pour appuyer le développement des entreprises du secteur bioalimentaire. L'ITA dispose des compétences et des moyens nécessaires, notamment un fonctionnement en réseau qui lui permettra de développer et de mettre en œuvre, de concert avec les acteurs concernés, un parcours structuré de formation continue en agroenvironnement à l'intention des productrices et producteurs agricoles de l'ensemble du Québec. Les formations seront offertes selon différentes méthodes pédagogiques adaptées aux besoins des clientèles.



Accompagnement

L'accompagnement correspond au soutien des conseillers externes compétents et dévoués pour le diagnostic et la mise en place d'actions visant à atteindre les objectifs stratégiques des entreprises agricoles, et ce, dans un contexte de développement durable. L'accessibilité à des ressources spécialisées et diversifiées est essentielle pour donner aux entreprises agricoles les moyens d'atteindre leurs objectifs. Les mesures d'accompagnement représentent un incitatif incontournable pour assurer l'adoption des meilleures pratiques agroenvironnementales sur l'entreprise agricole. Ces mesures garantissent également l'adoption de bonnes pratiques dès le démarrage de nouvelles entreprises.

Les agronomes, qui travaillent souvent de concert avec des techniciens agricoles, jouent un rôle clé. Étant à la fois branchés sur la recherche et présents sur le terrain, ils agissent comme une courroie de transmission des connaissances auprès des productrices et producteurs agricoles. L'évolution constante de la pratique agronomique doit s'adapter aux nouveaux besoins des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire de même qu'aux exigences de la société.

MODERNISATION DE LA LOI SUR LES AGRONOMES

La pratique de l'agronomie se transforme constamment : elle se développe grâce aux nouvelles connaissances issues de la recherche et elle s'adapte aux nouveaux besoins des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire de même qu'aux exigences de la société. Or, l'actuelle Loi sur les agronomes ne traduit pas l'évolution de la profession au cours des 75 dernières années alors que plusieurs champs de pratique se sont ajoutés. La Loi doit être adaptée aux réalités agricoles actuelles et permettre de mieux encadrer la pratique de la profession agronomique.

L'Office des professions du Québec (OPQ) s'est donc vu confier le mandat de mener, avec la collaboration des partenaires concernés, un exercice de modernisation de la Loi sur les agronomes afin notamment d'actualiser le champ d'exercice de la profession, de mieux encadrer la rémunération des agronomes et d'assurer la traçabilité des actes agronomiques.

MESURE PHARE : un accompagnement professionnel axé sur l'atteinte de résultats et à la fine pointe en agriculture numérique et de précision

Le Programme services-conseils sera revu afin que les conseillers puissent être davantage présents sur le terrain et mettre à la disposition des entreprises toute leur expertise en services-conseils. Au moyen d'une approche flexible, ils réaliseront des mandats orientés vers l'atteinte des résultats et appuyés par des technologies de pointe.

L'AGRICULTURE NUMÉRIQUE ET DE PRÉCISION : UN INCONTOURNABLE DANS L'ACCOMPAGNEMENT

Les entreprises et conseillers agricoles doivent saisir les possibilités offertes par l'agriculture numérique et de précision. Cette agriculture, qui est déjà à nos portes, fournit d'immenses occasions d'accroître la productivité ainsi que de réduire les intrants et les conséquences des activités agricoles sur l'environnement.



UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Bien que la responsabilité de coordonner l'intervention gouvernementale en agriculture incombe au MAPAQ, le Plan s'appuie sur une approche intégratrice qui privilégie la coopération et la synergie entre les parties prenantes. Il place également les productrices et producteurs agricoles au cœur de l'action.

Comité de suivi et de concertation pour la mise en œuvre

La création d'un comité de suivi et de concertation pour la mise en œuvre du Plan assurera la contribution des acteurs concernés en les conviant à l'élaboration et à une participation active de sa mise en œuvre.

Ce comité réunira autour d'une même table divers acteurs concernés par les engagements du Plan. Il sollicitera les parties prenantes à l'échelle régionale et territoriale.

Comité stratégique interministériel

Par la mise en place d'un comité stratégique, le MAPAQ et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques s'engagent dans une démarche de concertation qui veillera à coordonner les actions concrètes des deux ministères dans le but d'atteindre les objectifs du Plan.

Suivi et évaluation du Plan d'agriculture durable 2020-2030

La gouvernance proposée assurera la mise en place de mécanismes de suivi et de reddition de comptes qui offriront la flexibilité nécessaire pour l'atteinte des cibles à l'échéance du Plan en 2030.

Ainsi, un **premier plan quinquennal de mise en œuvre** comprendra des actions structurantes. Celles-ci seront menées avec les partenaires au cours de la période et s'inscriront en continuité avec les moyens et mesures phares que le gouvernement propose.

Un bilan de mi-parcours (2025) permettra une analyse exhaustive, particulièrement pour déterminer dans quelle mesure les actions et mesures phares permettent l'atteinte des cibles du Plan. Des suivis récurrents des indicateurs permettront d'adapter les initiatives mises en place au besoin.

Un bilan final en 2030 fera état des mesures qui ont été réalisées et de leurs effets.

Des plans de communication robustes

Des plans de communication seront préparés en partenariat avec les principaux acteurs du milieu agricole pour assurer un dialogue permanent entre les consommateurs et les entreprises agricoles. Ils mettront **l'accent sur les attentes des uns, les actions des autres et les responsabilités de tous.**



CONCLUSION

Ambitieux et novateur, le Plan d'agriculture durable 2020-2030 place **les productrices et producteurs agricoles au cœur de l'action et du développement économique du Québec**. Il offre au secteur agricole un ensemble de possibilités pour réaliser ses objectifs et accélérer, d'ici l'année 2030, l'adoption de pratiques agroenvironnementales performantes. Ces moyens permettront d'assurer une rentabilité aux productrices et producteurs ainsi que d'améliorer la résilience du secteur agricole québécois, notamment face aux conséquences des changements climatiques. De cette façon, une plus grande place est accordée aux attentes des citoyens.

Il s'agit d'un plan intégrateur qui assure une approche concertée, basée sur une vision commune. Il poursuit l'objectif de mobiliser les entreprises agricoles pour qu'elles mettent en œuvre des actions porteuses visant la durabilité de leur entreprise et la protection de l'environnement.

Par sa vision, le Plan d'agriculture durable 2020-2030 servira donc de catalyseur et assurera une contribution significative des acteurs agricoles qui permettra l'atteinte de résultats concrets. Élaboré de concert avec eux, **le Plan les invite à préparer sa mise en œuvre et à participer activement aux actions qui en découleront**. Une gouvernance participative axée sur les résultats, un financement à la hauteur de ses ambitions et une mise en œuvre agile et concertée permettront aux productrices et producteurs agricoles de se démarquer et de faire valoir la qualité de leur travail et de leurs produits.

Voilà une occasion pour tous de contribuer au succès de l'agriculture de demain.



ANNEXE – RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

La Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) s'est donné le mandat « d'examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois, ainsi que l'indépendance de la recherche dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation ».

La CAPERN a publié le 18 février 2020 ses 32 recommandations regroupées en 5 thèmes :

- Impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement;
- Pratiques innovantes et compétitivité du secteur agroalimentaire;
- Traçabilité des pesticides;
- Indépendance de la recherche;
- Prescription des pesticides par les agronomes.

Le Plan d'agriculture durable 2020-2030 et les autres interventions du MAPAQ permettent de répondre à 23 recommandations. Pour sa part, au cours des trois prochaines années, le MELCC s'engage à donner suite aux recommandations de la CAPERN et à finaliser les actions de la Stratégie québécoise sur les pesticides. En incluant une recommandation sous la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor, cela porte ainsi à 29 les recommandations auxquelles le gouvernement est en voie de donner suite. Les trois recommandations restantes sont en cours d'analyse.

Le tableau suivant fait état des suivis des recommandations pour chacun des ministères ou organismes concernés.

RECOMMANDATIONS

Suivi

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

IMPACTS DES PESTICIDES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE ET L'ENVIRONNEMENT

<p>1. Que le gouvernement fasse de la réduction de l'usage des pesticides une priorité, notamment en favorisant la transition agroenvironnementale.</p>	<p>Plan d'agriculture durable (MAPAQ) Actions prévues au MELCC</p>
<p>6. Que les services-conseils visant l'adoption des meilleures pratiques pour protéger la santé publique et l'environnement soient le plus accessibles possible aux entreprises agricoles.</p>	<p>Plan d'agriculture durable (MAPAQ) Actions prévues au MELCC</p>
<p>9. Que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation analyse l'option d'effectuer une mise à jour de SAgE pesticides en collaboration avec les producteurs agricoles pour y ajouter autant d'informations que possible liées à la prévention des risques des pesticides pour la santé, dont les fiches de données de sécurité.</p>	<p>Plan d'agriculture durable (MAPAQ) Actions prévues au MELCC</p>
<p>10. Que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation travaille à mieux informer et conseiller les producteurs et travailleurs agricoles sur la prévention des risques pour la santé liés à l'utilisation des pesticides, notamment sur l'importance de respecter les usages.</p>	<p>Plan d'agriculture durable (MAPAQ) Actions prévues au MELCC</p>
<p>13. Que les agriculteurs soient sensibilisés à tenir compte de la direction du vent lorsqu'ils décident du jour où ils appliqueront les pesticides dans leurs champs et à respecter les dégagements minimaux requis pour l'application de pesticides près des résidences, des écoles et des garderies.</p>	<p>Plan d'agriculture durable (MAPAQ) Actions prévues au MELCC</p>

PRATIQUES INNOVANTES ET COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE

<p>16. Que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation poursuive le développement de son expertise sur les nouvelles technologies disponibles (exemple, agriculture de précision) permettant d'optimiser l'application des pesticides afin de réduire les risques sur l'environnement.</p>	<p>Plan d'agriculture durable (MAPAQ)</p>
<p>17. Que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation accompagne les agriculteurs québécois afin qu'ils puissent avoir accès chaque année à des semences non traitées adaptées aux conditions locales.</p>	<p>Plan d'agriculture durable (MAPAQ) Actions prévues au MELCC</p>
<p>18. Que le gouvernement du Québec poursuive son engagement à rendre accessible aux producteurs agricoles toute l'information nécessaire à la prise d'une décision éclairée en matière de phytoprotection.</p>	<p>Plan d'agriculture durable (MAPAQ) Actions prévues au MELCC</p>
<p>19. Que le gouvernement du Québec analyse la cohérence des programmes gouvernementaux, tels que l'assurance récolte de La Financière agricole, avec les objectifs de réduction des pesticides.</p>	<p>Plan d'agriculture durable (MAPAQ)</p>

RECOMMANDATIONS	Suivi
20. Que le gouvernement accompagne davantage et soutienne adéquatement les producteurs dans leur transition vers l'adoption de méthodes agroenvironnementales.	Plan d'agriculture durable (MAPAQ)
21. Que le gouvernement accompagne davantage la mise en place de mesures qui encouragent l'utilisation de méthodes alternatives aux pesticides en faisant notamment la promotion de la lutte intégrée et de la lutte biologique.	Plan d'agriculture durable (MAPAQ)
22. Que le gouvernement accompagne davantage les centres de formation et de recherche en agriculture biologique, notamment en matière de veille et de transfert en agroenvironnement.	Plan stratégique du MAPAQ
23. Que le gouvernement accompagne davantage la recherche scientifique visant à développer des approches innovantes pour une agriculture durable au Québec.	Plan d'agriculture durable (MAPAQ)
24. Que le gouvernement accompagne davantage les programmes en recherche publique dans le secteur maraîcher.	Plan d'agriculture durable (MAPAQ)
25. Que le gouvernement considère la mise en place de politiques publiques favorisant l'achat local et biologique pour les organismes publics (circuits courts).	Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois (MAPAQ)
TRAÇABILITÉ DES PESTICIDES	
27. Que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation renforce le programme québécois de surveillance des résidus de pesticides dans les aliments en augmentant et en diversifiant l'échantillonnage, en publiant les résultats sur une base régulière et prévisible.	En continu (MAPAQ)
INDÉPENDANCE DE LA RECHERCHE	
30. Que le gouvernement du Québec s'assure que la recherche financée par des fonds publics respecte de hauts standards d'indépendance et de bonne gouvernance.	Plan d'agriculture durable (MAPAQ)
31. Que le gouvernement s'assure de la complémentarité entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, de manière à ce que l'industrie puisse être impliquée dans la recherche appliquée tout en pouvant mettre en valeur les résultats scientifiques de la recherche fondamentale.	Plan d'agriculture durable (MAPAQ)

RECOMMANDATIONS	Suivi
GOVERNEMENT (RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À PLUSIEURS MINISTÈRES)	
IMPACTS DES PESTICIDES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE ET L'ENVIRONNEMENT	
<p>8. Que le gouvernement fasse état de la situation des pesticides au Québec et agisse en conséquence, notamment par des mesures d'information et de sensibilisation.</p>	<p>Plan d'agriculture durable (MAPAQ) Actions prévues au MELCC</p>
<p>11. Que le gouvernement du Québec assure l'encadrement de la publicité sur les pesticides pour que son contenu respecte les principes réglementaires québécois sur les pesticides.</p>	<p>Analyse des pouvoirs habilitants en cours (MELCC)</p>
TRAÇABILITÉ DES PESTICIDES	
<p>28. Que le gouvernement du Québec fasse les représentations nécessaires afin d'inciter le gouvernement fédéral à réformer le processus d'homologation des pesticides par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prise en considération plus importante des études indépendantes dans l'homologation; • l'utilisation du principe de précaution lors de la mise en marché de nouveaux pesticides en agriculture; • la révision des délais d'homologation; • l'amélioration de l'accessibilité des études utilisées. 	<p>En continu (MAPAQ) Actions prévues au MELCC</p>
PRESCRIPTION DES PESTICIDES PAR LES AGRONOMES	
<p>29. Que le gouvernement révise le Code de déontologie des agronomes de manière à mieux encadrer son application, notamment en clarifiant la notion d'indépendance.</p>	<p>Plan d'agriculture durable (OPQ collaboration MAPAQ) Actions prévues au MELCC</p>
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
IMPACTS DES PESTICIDES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE ET L'ENVIRONNEMENT	
<p>2. Que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques réévalue le Code de gestion des pesticides et le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides afin de mettre à jour la liste des pesticides à usage restreint et qu'il évalue la possibilité de réviser cette liste de façon régulière.</p>	<p>Actions prévues au MELCC</p>
<p>3. Que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques évalue les moyens devant être mis en place pour dresser un portrait plus fiable de la situation québécoise des pesticides et qu'il le rende disponible.</p>	<p>Actions prévues au MELCC</p>
<p>7. Que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques évalue les moyens devant être mis en place pour améliorer ses connaissances sur le déclin des pollinisateurs au Québec et lutter contre les causes de ce déclin.</p>	<p>Plan d'agriculture durable (MAPAQ) Actions prévues au MELCC</p>

RECOMMANDATIONS	Suivi
14. Que le gouvernement agisse pour assurer une traçabilité optimale des pesticides et des résidus de pesticides dans l'environnement.	Actions prévues au MELCC
15. Que le gouvernement rappelle les devoirs des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) de faire respecter l'application des bandes riveraines et qu'il intervienne activement dans le soutien de l'exécution de cette obligation afin de réduire la migration des pesticides dans les eaux.	Actions prévues au MELCC
TRAÇABILITÉ DES PESTICIDES	
26. Que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques poursuive de façon rigoureuse les suivis et la diffusion des résultats sur la présence de pesticides dans l'eau souterraine en milieu agricole et dans les rivières, et ce, sur une base régulière et prévisible.	Actions prévues au MELCC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	
IMPACTS DES PESTICIDES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE ET L'ENVIRONNEMENT	
4. Que le ministère de la Santé et des Services sociaux réalise une étude épidémiologique sur l'impact des pesticides sur la santé ainsi que sur l'effet combiné des produits chimiques pour clarifier la situation québécoise.	En cours d'analyse
12. Que le gouvernement mette en place une stratégie de sensibilisation et de formation à l'intention des professionnels de la santé sur les effets que les pesticides peuvent avoir sur la population, notamment sur les fœtus.	En cours d'analyse
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	
IMPACTS DES PESTICIDES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE ET L'ENVIRONNEMENT	
5. Que le gouvernement tienne compte des résultats de cette étude dans l'élaboration du processus de révision de la liste des maladies professionnelles associées à l'utilisation des pesticides.	Plan d'agriculture durable (MTESS collaboration MAPAQ)
CONSEIL DU TRÉSOR	
INDÉPENDANCE DE LA RECHERCHE	
32. Que le Secrétariat du Conseil du trésor revoie le rôle et l'encadrement législatif des responsables du suivi des divulgations, afin d'assurer un accompagnement adéquat des lanceurs d'alerte, la confidentialité complète ainsi qu'un traitement des divulgations dépourvu de conflits de loyauté.	Travaux en cours au Secrétariat du Conseil du trésor

